



HAL
open science

Les Tsiganes et le remembrement ethnique de l'Europe

Henriette Asséo

► **To cite this version:**

Henriette Asséo. Les Tsiganes et le remembrement ethnique de l'Europe. Travaux et Recherches de l'UMLV, 2003, 7, pp.173-188. hal-04405604

HAL Id: hal-04405604

<https://hal.science/hal-04405604>

Submitted on 19 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

TRAVAUX
ET
RECHERCHES
DE L'UMLV

LITTÉRATURES
SCIENCES HUMAINES

LES DÉPLACEMENTS CONTRAINTS DE POPULATION

TRAVAUX ET RECHERCHES DE L'UMLV
LITTÉRATURES ET SCIENCES HUMAINES

Revue semestrielle

Directrice de rédaction :

Fabienne BOCK

Comité de rédaction :

Louise BÉNAT-TACHOT – Annick BOUILLAGUET – Vladimir IAZYKOFF
Christian LUPOVICI – Robert SAYRE – Michael A. SOUBBOTNIK

Secrétaire de rédaction : Emmanuelle BRUN

Directeur de publication : Yves LICHTENBERGER

Conception graphique : Michelle THOMAS et Bertrand ZAKOWETZ



RÉDACTION :

"Travaux et Recherches de l'UMLV", Université de Marne-la-Vallée,
5, boulevard Descartes, 77454 Marne-la-Vallée cedex 2
(Tel. : 01.60.95.70.75 ; Télécopie : 01.60.95.70.77)

CORRESPONDANCE :

Toute correspondance est à adresser à la rédaction.

ABONNEMENTS / VENTE AU NUMÉRO :

	Vente au numéro	Abonnement annuel
Particuliers	6 €	12 €
Institutions	12 €	24 €

Voir bulletin d'abonnement à l'intérieur du numéro

ISSN : 1298-1168

Laurent Feller , Les déplacements contraints de population	5
Christine Hamdoune , Y a-t-il eu des déplacements contraints de population dans l'Afrique romaine ?	13
Jean-Claude Cheynet , Les transferts de population sous la contrainte à Byzance	45
Philippe Jansen , Réaménagement politique du territoire et déplacements contraints de population en Italie centrale, XIII ^e -XV ^e siècles	71
Anne Radeff , Des migrations contraintes ? Migrants et voyageurs alpins et appenins vers 1800	117
Florence Bourillon , Travaux et spéculation : l'expulsion des habitants du centre de Paris sous le Second Empire	143
Henriette Asséo , Les Tsiganes et le remembrement ethnique de l'Europe	173
Damien Lecarpentier , La catégorie de « sans-papiers » : un enjeu de lutte pour la définition de l'étranger en situation irrégulière	189

Les Tsiganes et le remembrement ethnique de l'Europe

Henriette Asséo

La mise en mouvement des sociétés européennes depuis la chute du mur de Berlin et la construction d'un espace commun n'a pas provoqué de véritable débat politique sur la libre circulation des personnes. Les opinions nationales sont déroutées et elles voient dans les remodelages des espaces nationaux une sorte de désordre impérial de type habsbourgeois, une sorte de décadence romaine. Dans un compte rendu d'ouvrage publié dans le *Times Literary Supplement*, la rédactrice rapportait une scène dont elle avait été témoin lors d'un séjour en Pologne. Elle avait entendu des villageois se plaindre de la présence de Tsiganes, nouveaux riches propriétaires de demeures fastueuses. La frustration, érigée par les Polonais ruraux en maladie nationale, s'exerce désormais contre des « Tsiganes », complétant l'acrimonie à l'égard des « Juifs ». Ceci ne veut pas dire qu'il faille confondre le destin des Juifs et des Tsiganes dans une vision tautologique du fait minoritaire en Europe. Mais il n'est pas surprenant de voir réapparaître une « question tsigane » symbolisant toutes les inquiétudes face à un double phénomène : la disparition des anciennes solidarités populaires de voisinage et la crainte de migrations orientales incontrôlées.

Le temps des déclarations angéliques sur les vertus du cosmopolitisme bien tempéré est passé, puisque l'on assiste à nouveau aux prodromes d'un ébranlement simultané de l'identité historique des nations constitutives de l'espace européen. Pour interpréter ces signes annonciateurs, on ne peut s'en tenir à des considérations convenues sur les « crises nationales ». Ainsi, on peut constater que toute modification du

système continental réactive un « imaginaire de la mobilité européenne », au sens de Benedict Anderson, complémentaire de la fabrique des identités nationales. Cette tension mal maîtrisée entre enracinement et cosmopolitisme explique l'indécision à propos de ce qu'il conviendrait de qualifier d'europpéen à part entière.

Les Tsiganes représentent une forme de dispersion humaine dans les différentes nations d'Europe sans que l'ancienneté de leur implantation ne leur accorde le crédit de l'appartenance autochtone. Pourtant la présence bohémienne est attestée par les documents, qui, entre 1407 et 1422, mentionnent l'apparition de « gens se disant Égyptiens de la Petite Égypte » (*Egipto minor* ou *in Parvo Egipto*) dans des régions aussi diverses que la Suède, la Pologne, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Angleterre, la Flandre, la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Faute d'études systématiques, on ne connaît pas les raisons des premières migrations. Mais les cavaliers qui se présentèrent devant les murs d'enceinte des villes médiévales comme « ducs et comtes de Petite Égypte » n'étaient pas misérables, même si les femmes, chargées de bijoux en or, avaient déjà la fâcheuse habitude de dire la bonne aventure¹.

Nous savons que la corporation des historiens ne lâche pas facilement un paradigme dominant surtout si ses protagonistes ont eu quelque difficulté à le forger². Les Tsiganes entraient dans l'historiographie, en pleine expansion dans les années 1960-1970, des pratiques répressives des États modernes et du refoulement des « marginaux » en dépit d'une origine complexe et de la proximité avec la noblesse maintenue pendant tout l'Ancien Régime.

Ils étaient qualifiés de « professionnels du nomadisme » par Robert Mandrou³. Ils appartenaient à une sorte de contre-société subversive pour Bronislaw Geremek qui s'étonnait de constater le changement de comportement de l'Europe chrétienne, accueillante aux Bohémiens comme pèlerins avant de les pourchasser comme vagabonds. Il voyait dans cette conduite un changement d'image de la pauvreté, mais ne mettait pas en cause le principe d'une marginalité sociale consubstantielle.

Cette perspective historique fut renforcée par la lecture de Michel Foucault, mais elle présente l'inconvénient de faire porter toute la focale sur la formation d'une « société de persécution » qui ne laisserait aucune fluidité historique dynamique à des groupes minoritaires. Or nul ne se réduit à son image. Dans les périodes anciennes, l'autorisation de circuler était largement accordée aux compagnies bohémiennes. Les contrôles effectifs renvoyaient à la volonté de pacification par réduction des justices nobiliaires et, protégée des seigneurs, on pouvait suspecter la compagnie de Bohémiens de dissidence guerrière. Dès le ^{xvi}^e siècle, l'opinion savante avait donné son verdict qui reposait sur la dévalorisation sociale, linguistique et morale de familles qui ne connaissaient rien au « bon ménage ». Mais, contrairement à l'opinion commune, les Tsiganes n'ont pas été systématiquement persécutés comme « mauvais pauvres » par les États européens.

La perspective généalogique prend tout son sens à condition de rétablir la description des stéréotypes récurrents dans l'analyse de conjonctures complexes. Des régularités discursives se sont constituées, révélatrices des processus de territorialisation de la notion « d'ordre public » complémentaire de la « raison princière ». La variété des pièces produites nécessitait une « culture de l'interception » reposant sur la capacité de repérage subtil des groupes ou des individus en mouvement. Difficulté à laquelle s'ajoutaient l'obsession de la contrefaçon et la crainte des faux-semblants dans la déclinaison des statuts. Ainsi l'exigence d'une domiciliation fixée devait pallier, jusqu'au milieu du ^{xix}^e siècle, les difficultés propres à l'identification de toute personne migrant. Vers la fin du ^{xix}^e siècle, la généralisation de la preuve de l'identité par la production de passeport fondée sur la nationalité n'offrait pas plus de motif de satisfaction aux policiers en voie de professionnalisation.

Les enjeux de la qualification

En juillet 1912, en France, la Chambre des députés vota une loi imposant aux « nomades » des papiers d'identité spéciaux, comportant une

photographie anthropométrique et des signalements précis à tous les membres de la famille, enfants compris. Cette loi avait surtout pour objet d'organiser un contrôle accru et moderne du commerce itinérant et de la profession de forain. Mais le port obligatoire du carnet anthropométrique par les membres des familles dites « nomades » impliqua une violence verbale accrue et une virulence nouvelle dans la dénonciation du « fléau des campagnes ». Les problèmes posés par l'application de la loi – en particulier la délimitation entre les forains et les « nomades » – modifièrent la culture administrative de la mobilité. Alors que, jusque dans les années 1900, la tâche des gendarmes se résumait à accompagner les familles refoulées aux limites administratives du département (et encore), la police mobile, qu'il fallait bien occuper, mena à partir de 1913 des tournées systématiques pour la mensuration et la photographie des nomades. L'entreprise donnait aux nomades une visibilité nouvelle, celle d'une présence étrangère et suspecte redoublant la défiance à l'égard des solidarités familiales⁴. L'exercice de prétendus métiers n'était au regard des policiers que la façade d'une criminalité organisée de « tribus » ou de « bandes errantes » aux ramifications secrètes. Les « nomades » devinrent une figure emblématique de la réorganisation du mythe national du complot de subversion sociale des basses classes, en entreprise de subversion étrangère⁵. Dans la pratique, les carnets furent systématiquement distribués à partir des années 1920. Reste à voir si l'anthropologie criminelle se servit des Bohémiens pour illustrer la montée des thèses sur les déviances héréditaires. Les références de cet ordre sont peu nombreuses en France, au contraire de l'Allemagne et de l'Autriche, engagées dans l'expertise indo-européenne⁶.

Du côté allemand, à partir de la fin du XIX^e siècle, une thèse nouvelle, plus pernicieuse, celle de la « *race nordique* », prétendait que le berceau de la race aryenne était d'origine européenne et non asiatique⁷. C'était en Europe du Nord que se trouvait selon les théoriciens de la « *race nordique* » le réservoir primitif et menacé de la race blanche pure caractérisée par une grande taille, une certaine dolichocéphalie et une pigmentation claire. Ces constructions fantasmagoriques recoupèrent les relations entre

la linguistique comparée et l'anthropologie physique pour conduire à la « science de la race » de triste mémoire. Mais il n'existe pas de déterminisme direct entre l'affirmation de l'utopie européenne de la langue commune et le succès des thèses raciologiques. C'est le repli nordique qui a rendu ces thèses criminelles par le déplacement géographique de l'expertise anthropologique européenne d'un berceau mythique avestique à une territorialisation interne de la politique de la race. Combinée avec une classification fondée sur la hiérarchisation et l'inégalité biologique, la combinaison diabolique entre la conviction « *völkisch* » et le mythe nordique devrait pénétrer bien au-delà du cercle des ultra-nationalistes allemands.

Établis en solides dynasties familiales sur les terres germaniques depuis l'époque moderne, les *Zigeuner* n'avaient choisi l'enracinement que pour mieux corrompre le *Volk* allemand, opérant pernicieusement cette déliquescence du sang nordique en une cinquième colonne du métissage prolifique.

Les penseurs de la race nordique comme H. Gunther décidèrent alors d'abandonner la thèse classique de l'origine indienne des Tsiganes pour s'orienter vers celle d'un métissage social. La langue *romani* qu'avait, en son temps, étudiée avec enthousiasme le comte de Gobineau n'était plus à leurs yeux qu'un « jargon », une langue secrète des bas-fonds, une sorte de *Rotwelsch*. Partant de l'argument linguistique ou de l'argument social, ils prônaient la même politique d'exclusion à l'égard de la population incriminée. La volonté marquée de procéder à l'extirpation des Tsiganes de la nation biologique allemande fut à l'ordre du jour bien avant l'arrivée au pouvoir des Nazis.

Le traitement des Tsiganes illustre bien la modification fondamentale opérée par le nazisme sur la culture de l'*evak* proposée par le pangermanisme classique comme méthode de purification ethnique⁸. La territorialisation de la *Rassenpolitik* et le choix d'une « politique démographique qualitative » individualisé exercé à l'encontre des « catégories indignes de vivre » accompagneraient la requalification des nationalités européennes.

Le génocide fut une entreprise de liquidation interne d'Européens menée dans l'urgence par d'autres Européens au nom de la civilisation européenne. Pourtant il n'y eut aucune erreur (ou très peu) de personnes dans le tri des « catégories indignes de vivre ». Comment doit-on restituer le processus qui fit passer de l'expertise raciale et du tri social de l'ensemble de la population germanique à la seule extermination des juifs européens menée à la périphérie du Reich ? Le fantasme des « races en perditions » comme la mobilisation politique et l'intérêt personnel bien compris poussaient la génération « *des Unbedingten* » selon l'expression de Michael Wiedt, à imposer sans états d'âme une conception moderniste radicale du productivisme racial.

Le remembrement ethnique de l'Europe, voulu par les Nazis pendant la deuxième guerre mondiale, dans sa dimension apocalyptique, est donc le produit de l'échec des plans de recolonisation, comme l'affirme Götz Aly. Aucun de ces plans ne pouvait satisfaire, en théorie et en pratique, le nouvel horizon d'attente dévoyé de la trans-frontière germano-européenne. Avant 1914, les pangermanistes qui se penchaient sur le problème de la question des confins, n'envisageaient que l'expulsion, le territoire sans les hommes, « *Land ohne Menschen* », comme solution à la gestion différentielle des populations. Ils pensaient que la politique d'évacuation qu'ils préconisaient constituerait déjà une rupture inouïe dans le droit et la culture internationale puisque, jusqu'en septembre 1914, Heinrich Class se plaignait de la difficulté à faire « avaler » aux décideurs l'idée que la « libération des territoires » supposait d'en expulser les populations⁹.

Aussi brutale que semble être la formulation, celle-ci se situait aux antipodes de la « solution finale ». Mais la « culture de l'*evak* » échoue parce que le mythe indo-européen a quitté le berceau originel indien pour un rapatriement forcé vers la germanité de sang. La mythologie indianiste voulait établir la classification des peuples par la proximité linguistique, elle impliquait une tolérance ethnique et n'était pas mise en cause par l'idée d'une hiérarchie du langage ou même des races. On pouvait s'en

tenir à un usage « non exterminateur » de la notion de race. Par contre la « mise à distance ethnique », imposée par le mythe de la race nordique, fonde la légitimité d'un combat à mort des peuples pour leur survie. Ainsi fut radicalement transformée, à partir des années 1907-1910, la construction de l'ennemi de l'intérieur en Europe. Le complot de contre-société des milieux interlopes, la menace grandissante de la subversion sociale, la suspicion généralisée à l'égard de la criminalité de bande n'étaient plus une affaire sociale et nationale, un enjeu de police et d'interception à la frontière. Ce fut, en tous pays, au même moment, une menace étrangère et invisible. Agents du délitement biologique par le métissage, les « ennemis » de la civilisation européenne n'avaient pas changé de nom, mais ils avaient changé de nature¹⁰.

L'expertise et le remembrement ethnique

Michael Burleigh a été l'un des premiers historiens à s'intéresser aux « victimes oubliées » (*forgotten victims*), « malades mentaux », asociaux, Tsiganes, en cherchant à analyser les voies de passage entre le choix de l'euthanasie comme enjeu prioritaire de la régénération du peuple allemand et celui de l'extermination des seuls Juifs, menée à la périphérie du Reich. Il s'est pourtant opposé aux historiens qui accorderaient, selon lui, trop de poids au rôle des « experts » comme Götz Aly ou Suzanne Heim quand ces derniers décrivent l'extermination comme motivée par des concepts utilitaires de technocrates apolitiques.

Or il me semble observer une complémentarité des deux formes d'expertise subies par les familles tsiganes. Car, entre 1936 et 1938, l'expertise raciale et sociale s'inscrit dans une dynamique institutionnelle, celle de la réorganisation de la police criminelle, qui ouvrit la voie à l'extermination individuelle. Wolfgang Wippermann a manifesté son désaccord avec les partisans du lien entre le primat exclusif de l'antisémitisme et le génocide singulier des Juifs, car il voit dans l'État racial allemand l'instrument d'une politique de liquidation intégrale ciblée, avant même que l'extermination des Juifs n'ait commencé¹¹. La politique anti-juive, la requalification

de la citoyenneté allemande et la lutte contre les « éléments indésirables » sont liées. Mais l'étude séquentielle de l'agencement des processus séparés demeure nécessaire surtout depuis qu'une documentation considérable est accessible. Comme le fait remarquer Peter Longerich, les mesures politiques décidées entre 1933 et 1935 contre les « indésirables », « asociaux » ou « Tsiganes » étaient bien plus radicales que les décisions prises contre les Juifs à la même époque. Elles envisageaient la stérilisation et l'euthanasie, la déportation ou la mort par internement pour faire disparaître la pauvreté des rues. Ces « campagnes de nettoyage », ces rafles de « vagabonds et de misérables » ont apparemment été bien acceptées par l'opinion, même si les actions d'euthanasie ont suscité plus de résistance¹². L'explication habituelle reprend l'argumentaire hygiéniste d'une façon douteuse. Elle laisse suggérer que l'« asocial » venait avant même d'être réprimé, d'une population en marge peu intégrée au corps social, qui, de ce fait, ne suscitait pas de compassion particulière. Cette faiblesse de l'analyse surprend puisque l'argument de l'ampleur de la crise sociale sert à justifier les attentes du suffrage allemand à l'égard de Hitler.

L'anthropologie raciale (*Rassenkunde*) et l'eugénisme (*Rassenhygiene*) s'unissaient dans la discipline commune de la « biologie raciale » (*Rassenbiologie*). Selon le professeur Otmar von Verschuer, directeur en 1937 de l'Institut de biologie héréditaire et d'eugénisme de l'université de Francfort, il fallait distinguer entre « la politique démographique quantitative et l'hygiène sociale pratique » visant « la limitation de la reproduction de ceux qui sont héréditairement malades et de peu de valeur » et enfin la « politique raciale au sens restreint » qui avait pour but « le maintien de la spécificité raciale du peuple » en particulier « la lutte contre l'intrusion d'éléments raciaux étrangers¹³ ». Mais si l'on convient du fait que les Tsiganes étaient considérés comme partie intégrante du peuple allemand, il n'est pas incohérent que la sanction la plus terrifiante ait été réservée aux familles bien intégrées à l'univers germanique, sous le prétexte qu'elles menaçaient de rendre caduques les efforts de recolonisation du Grand Reich par une sorte de cinquième colonne du métissage prolifique¹⁴.

Persécution – Extermination

Les hésitations des experts sur la caractérisation biologique de la population bohémienne du Reich empêchèrent la promulgation d'une loi générale sur les Tsiganes, dont l'objectif eut été l'extinction définitive de la *Zigeunerfrage*, de l'« infestation tzigane ». Il y eut, en effet, une série de décrets partiels et contradictoires selon la date et l'inspiration des autorités et même l'*Auschwitz Erlass* ne fut qu'une étape partielle vers l'annihilation, puisque le décret signé par Himmler concernait le transfert vers Auschwitz-Birkenau des Tsiganes du Grand Reich¹⁵.

La synthèse importante proposée par Guenter Lewy¹⁶ conclut de ce fait que la persécution des Tsiganes a bien pris la forme d'une entreprise politique systématique mais qu'on ne pouvait l'assimiler à l'extermination des Juifs. L'un des arguments essentiels retenu repose sur la proportion de personnes déportées et son extrême variabilité selon les régions occupées. En fait l'explication de ces variations repose sur la mise en lumière des incertitudes sur la qualification définitive du remembrement ethnique de l'Europe selon la vision nazie.

Les penseurs de la race réclamaient le cantonnement, la stérilisation ou la liquidation familiale selon leur hardiesse de pensée. Mais les motivations raciales de la « *Zigeunerpolitik* » ne sont pas à rechercher dans la description organique des Tsiganes comme une « race » radicalement différente des Allemands du *Volk*. Bien au contraire, c'est comme partie intégrante du corps social allemand, qu'il pratiquait une qualification individualisée des personnes, à la fois obligatoire et totalement arbitraire¹⁷. Les tableaux de repérage fournis par le Centre du docteur Ritter, après 1936, étaient constamment remaniés par les dossiers généalogiques (ce qui montre bien qu'il ne s'agissait pas d'une population étrangère déracinée puisque les recherches pouvaient remonter au XVIII^e siècle) en *Zigeuner*, *Zigeuner-Mischling* du 1^{er}, du 2^e degré ou en *Mischling-Zigeuner*, etc.¹⁸

Dès 1933, le camp municipal, dit *Zigeunerlager*, devint l'instrument privilégié de concentration autoritaire des familles bohémiennes. La pré-

sence de ces camps dans toutes les grandes villes d'Allemagne a été un phénomène largement occulté et oublié, que de jeunes chercheurs allemands ont pu mettre en évidence à propos de Cologne et de Düsseldorf, puis de l'ensemble du Reich¹⁹.

La création de ces camps exclusivement destinés à une population qualifiée de « *Zigeuner* », qui pouvait être itinérante, vivant dans des rouottes, mais aussi sédentaire, louant à bail un appartement ou un local en ville, appelle des remarques importantes. Ces camps furent ouverts à partir d'initiatives locales. Leur existence montre que la marge d'autonomie des institutions municipales et régionales demeurait, après la prise du pouvoir par Hitler, considérable dans des domaines aussi sensibles que le « maintien de l'ordre » et l'exclusion sociale et raciale. Les méthodes d'internement mettent en cause l'appareil administratif et l'ensemble des organismes de l'aide sociale issue de la période de Weimar et dévoyée de son but prophylactique initial.

Les familles étaient internées à l'issue de rafles générales comme celles des soi-disant « mendiants et vagabonds », effectuée dans toute l'Allemagne, dans la semaine du 18 au 25 septembre 1933. Elles étaient aussi arrêtées sur dénonciation, en utilisant les dossiers des assistances sociales et ceux des instituteurs, et la police municipale se chargeait de conduire les familles dans ces camps dont elles restaient à jamais prisonnières. La justification était donnée par les municipalités. Il fallait en ces temps troublés des « mesures d'assainissement de la ville » et une « meilleure surveillance policière ». La nouveauté ne réside pas dans l'argumentation hygiéniste classiquement *fin de siècle*, mais dans les pratiques administratives. L'internement général et définitif de familles indésirables dans des camps spéciaux se substituait aux mesures traditionnelles d'expulsion. Par le décret du 14 décembre 1937, « décret de lutte préventive contre le crime » ou *décret sur les asociaux*, les Tsiganes pouvaient être transférés dans les camps de concentration, qu'ils fussent déjà internés dans un *Zigeunertager* ou encore libres.

L'examen des zones géographiques à forte charge stratégique est alors essentiel. Encore faut-il reconstituer la perception symbolique et matérielle

de ces zones dans l'univers mental des stratèges de la race. Ainsi, le camp pour Tsiganes le plus important fut érigé dans le Burgenland. Cette région très agricole de l'est de l'Autriche comprenait une main-d'œuvre tzigane habitant, comme dans toute l'Europe centrale, des villages ou « colonies » de journaliers. La situation économique désastreuse de l'entre-deux-guerres avait considérablement appauvri cette population. Les Tsiganes du Burgenland ne représentaient que 2,5 à 3 % de la population de cette région, soit 7 000 à 8 000 personnes concentrées dans la région de l'Oberwart. 3 000 Tsiganes ambulants étaient enregistrés dans le reste de l'Autriche. La montée de l'hostilité populaire était orchestrée par la publication des journaux d'articles préconisant des « solutions » radicales. Cette région en crise avait fait une place de choix au parti favorable à l'annexion. En effet, en dépit de la présence d'une forte proportion de minorités non germanophones, des manifestations favorables au rattachement étaient tolérées, et l'interdiction officielle du parti pro-allemand ne changeait rien au climat.

Dès le 11 mars 1938, le Burgenland fut donc l'une des premières régions à tomber entre les mains des nationaux-socialistes. Tobias Portschy, commissaire de la région, gouverneur puis adjoint au gouverneur, était un idéologue convaincu et ses décisions furent rapides et brutales à l'encontre des Juifs mais aussi des Tsiganes. Les lois raciales de Nuremberg entrèrent en vigueur dès mars 1938. Les Tsiganes furent nommément désignés comme des « inférieurs », de « caractère criminel et asocial ». Les mesures locales comportaient toutes une gamme d'exclusion de la vie sociale, et l'application du décret d'Hitler fut très rapide. Le Commissariat de la police fédérale fut en mesure de fournir un fichier nominatif de 8 000 personnes. Le transfert vers la Pologne à l'automne 1940 étant retardé, l'internement sur place fut envisagé comme une solution temporaire. Le camp de Lackenbach fut ouvert le 23 novembre 1940 comme un camp tzigane, conformément au décret du Ministre fédéral des affaires intérieures du 31 octobre 1940. Fin 1941, la menace de l'extension d'une épidémie de typhus entraîna la création de baraques. En 1941, près de 3 000 Tsiganes étaient internés dans des condi-

tions effroyables²⁰. En décembre 1941, selon Michael Zimmermann, environ 5 000 personnes venant d'Autriche et de Bohême furent transférées dans le ghetto de Lodz et les survivants furent gazés à Chelmno.

Un panneau piégé fut posé récemment dans un village du sud du Burgenland autrichien prétendant « renvoyer en Inde » des familles présentes dans les registres paroissiaux depuis le xviii^e siècle ; ce village même de Stregersbach comprenait avant la deuxième guerre mondiale 275 membres de familles bohémiennes et seulement 23 survivants en 1945. En principe, les minorités hongroise, croate et tzigane, ont, dans cette région, des droits reconnus depuis 1955²¹ !

La convergence européenne de l'esprit sécuritaire ne peut pas laisser indifférent²². Son étude impose de remonter à la confrontation entre les modèles nationaux et les modèles policiers proposés à partir de 1870²³. Sans prendre les formes extrêmes de l'Allemagne, à l'exception notable de la Croatie qui ouvrit à Jasenovac un véritable camp d'extermination, tous les États complices du Reich ont engagé une politique d'internement.

En France, la mise en application de la loi de 1912 ouvre une nouvelle période de l'histoire de l'identification nationale par la modification des pratiques administratives et policières. L'assignation à résidence des populations « nomades », décidée pour les départements côtiers et frontaliers, en septembre 1939, n'a pas la même signification que la mise en œuvre de l'internement familial, à l'automne 1940, sur un ordre allemand, qui conduisit les nomades et leurs familles dans les 30 camps d'internement, soit plus de 6 000 personnes de nationalité française. Mais ces deux actions furent engagées sur le seul repérage par les gendarmes de la détention du carnet anthropométrique²⁴. Il y a là une disposition d'esprit commune de l'administration, des préfectures et des gendarmeries, des mairies et des services municipaux, qui passent la ligne de démarcation du changement de régime politique entre la République et l'État français : la même diligence à débusquer des familles connues de tous, pour les conduire, enfants compris, en relégation. Dans une Nation pétrie de lieux de mémoires, nul ne se souvient que Henri-Georges Clouzot immortalisa le décor du camp pour nomades de Saliers en un village mexicain dans le

film *Le Salaire de la peur* avant d'entreprendre la destruction matérielle du camp selon les termes du contrat cinématographique.

Les ambiguïtés de la conception allemande de recolonisation du grand Reich expliquent la difficulté à délimiter la « qualité » biologique des territoires conquis et en particulier l'impossibilité de créer durablement des zones de « dépotoirs ». Des modèles différents de territorialisation de la question raciale ont entraîné des choix différents entre les villes *Zigeunerfrei* et les zones *Zigeunerrein*. En sortant d'une interprétation unilatérale des décisions de dirigeants allemands, on peut inscrire la phrase d'Himmler dans une analyse plus complexe. Le 20 avril 1942, Himmler a en effet écrit dans son journal : « Keine Vernichtung d. Zigeuner », après une conversation téléphonique avec Reinhard Heydrich²⁵. Comme le montre Gilad Margalit la vision des Tsiganes était différente selon qu'il s'agissait de l'Ouest ou de l'Est. A l'Est, les Tsiganes nomades pouvaient être considérés comme des éléments subversifs mais la question de la race était secondaire. Dans la zone de recolonisation allemande le problème est différent. Le *Reichsführer* SS donnait l'ordre par le décret en date du 16 décembre 1942, dit *Auschwitz Erlass*, de déportation des Tsiganes du Grand Reich à Auschwitz. Le décret d'application du 29 janvier 1943 précisait que les Tsiganes seraient déportés par famille « sans prendre en compte le degré de métissage », dans la section tsigane du camp d'extermination d'Auschwitz. L'entreprise de régénération intégrale du peuple allemand par l'annihilation des catégories humaines « indignes de vivre » passait par la liquidation familiale des Tsiganes et l'envoi des enfants au « camp de famille » d'Auschwitz²⁶.

Depuis la fin de la guerre, l'historiographie du génocide a été constituée sous la pression de contraintes externes. Chaque conjoncture a imposé des visions concurrentes et aucun paradigme dominant n'a pu être imposé. Tout se passe comme si l'historiographie avait le plus grand mal à abandonner les formes anciennes du questionnement sur la digestion du passé, tout en assurant que les termes du débat entre intentionnalistes et fonctionnalistes sont dépassés.

L'absence de choix clairs fait obstacle à l'appropriation collective des territoires de l'extermination. Ainsi, les États européens ont accepté de voir un membre de leur espace – celui de la Yougoslavie – réengager à froid une guerre intérieure féroce, sans même avoir l'alibi d'une crise sociale insurmontable. Cette guerre de proximité a été analysée comme la séquelle d'un lointain passé. À aucun moment, elle n'a été évoquée comme la chronique annoncée d'une certaine tolérance spécifiquement européenne à la violence exterminatrice sous couvert de politique.

Je voudrais, en manière de conclusion, traduire le malaise de nombreux historiens devant les formes d'analyse sur la déportation et le génocide conçus comme une expérience historique spécifique qui interroge la morale universelle, et qui ne saurait se dire dans la langue commune.

Cette position s'explique peut-être par le fait qu'aucun texte de fiction d'ampleur véritable n'a été produit sur l'Europe des ténèbres alors que la littérature moderne est née de la première guerre mondiale et qu'elle qui a imposé l'idée légitime de fracture historique, tout comme l'existence d'une culture de guerre. Le récit littéraire a transcendé le témoignage d'alors dans une mise en question de tous les fondements de la civilisation européenne. Rien de tout cela n'a eu lieu pendant et après la seconde guerre mondiale, comme si tous les signes plastiques de l'ébranlement de la civilisation européenne avaient déjà été tous explorés avant la seconde « catastrophe allemande ».

Seul « l'artifice du récit maîtrisé » parviendrait selon Jorge Semprun, tel qu'il l'écrit dans *L'Écriture ou la Vie* (1994) à transmettre partiellement la vérité du témoignage. Le récit historique peut-il instituer un registre de langue capable de constituer son objet en histoire totale ? Afin de donner à chacun une sépulture décente, afin de comprendre la digestion de l'après-guerre et de situer à un niveau d'intelligibilité acceptable l'idée de la comparaison entre les abominations, il faudrait convaincre la corporation des historiens de prendre en charge l'intégralité du siècle achevé.

Henriette Asséo
Ehess, Crh

Notes

- 1 Les ouvrages généraux sur l'histoire des Tsiganes sont très peu nombreux. Voir François de Vaux de Foletier, *Le monde des Tsiganes*, Paris, Berger-Levrault, 1983 ; Angus Fraser, *The Gypsies, (The Peoples of Europe)*, Oxford, Blackwell, 1992 et Henriette Asséo, *Les Tsiganes, une destinée européenne*, Paris, Gallimard-Découvertes, 1994. Pour des synthèses anthropologiques sur le système tsigane, il faut se référer à Leonardo Piasere, *Un mondo di mondo, antropologia delle culture rom*, S. L., L'Anora, 1999 et Patrick Williams, *Nous, on n'en parle pas. Les vivants et les morts chez les Manouches*, Paris, Éditions de la MSH, 1993.
- 2 Les travaux fondateurs de François de Vaux de Foletier, à qui nous allons consacrer un colloque à la Rochelle en 2004, ont été ignorés par les universitaires.
- 3 Robert Mandrou, *Introduction à la France moderne, Essai de psychologie historique, 1500-1640*, Paris, Albin Michel (Collection Évolution de l'humanité), 1961, p. 310.
- 4 Christophe Delclitte, « La catégorie juridique "nomade" dans la loi de 1912 », *Hommes et Migrations*, juin-juillet 1995, n° 1188-1189, p. 23-30.
- 5 Henriette Asséo, « La gendarmerie et l'identification des "nomades" », in Jean-Noël Luc (dir.), *Gendarmerie, État et Société au XIX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 301-311.
- 6 Henriette Asséo, « Contrepoint : la question tsigane dans les camps allemands », *Annales ESC*, numéro spécial, *Vichy, l'Occupation, les Juifs*, mai-juin 1993, p. 567-582.
- 7 Edouard Conte et Cornélia Essner, *La Quête de la race, Une anthropologie du nazisme*, Paris, Hachette, 1995.
- 8 Les pangermanistes même au temps de leur affirmation triomphante, n'ont jamais été assurés de la solidité du Reich wilhelminien. Ceci explique le sens qu'il faut donner, selon Michel Korinman, à l'ouvrage de Hasse intitulé *Das Deutsche Reich als Nationalstaat* publié en 1905. L'auteur s'indignait des thèses des géographes français sur les vertus du vouloir vivre ensemble et de l'adéquation entre Nation et État. Hasse : *Das Deutsche Reich als Nationalstaat*, Munich, J. F. Lehmann, 1905, cité dans Michel Korinman, *Deutschland über alles, le pangermanisme 1890-1945*, Paris, Fayard, 1999, p. 45.
- 9 Michel Korinman, *op. cit.*, p. 59.
- 10 Marion Bonillo, « *Zigeunerpolitik* » im Deutschen Kaiserreich, 1871-1918, *Publikationen zur Geschichte der Sinti und Roma und zum Antiziganismus* 28, Frankfurt am Main, Peter Lang.
- 11 Michael Burleigh, Wolfgang Wippermann, *The Racial State: Germany 1933-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.
- 12 Voir Peter Longerich, *Politik der Vernichtung : Eine Gesamtdarstellung der nationalsozialistischen Judenverfolgung*, Munich, Zurich, Piper, 1998, p. 59.
- 13 Son manuel d'eugénique et d'hérédité humaine est traduit en français par le D^r George Montandon en 1943.
- 14 Michael Zimmermann, *Rassenutopie und Genozid. Die nationalsozialistische « Lösung der Zigeunerfrage »*, Hamburg, Hans Christians Verlag, 1996.
- 15 Michael Zimmermann, « Die deportation der Deutschen Sinti und Roma nach Auschwitz-Birkenau. Hintergründe und Verlauf », in *Sinti und Roma im KL Auschwitz-Birkenau 1943-1944, Vor dem Hintergrund ihrer Verfolgung unter der Nazi Herrschaft*, Waclaw Dlugoborski (éd.), Verlag Staatliches Museum Auschwitz-Birkenau, Oswiecim, 1998, p. 259-285.
- 16 Guenter Lewy, *The Nazi persecution of the Gypsies*, Oxford, Oxford University Press, 2000. Voir « Gypsies and Jews Under the Nazis », *Holocaust and Genocide Studies*, vol. 13, n° 3, Winter 1999, p. 383-404.

- 17 Wolfgang Ayass, Reimar Gilsenbach et alii, *Feinderklärung und Prävention. Kriminalbiologie, Zigeunerforschung und Asozialenpolitik*, Berlin, Rotbuch Verlag, 1988.
- 18 Joachim S. Hohmann, *Robert Ritter und die Erben der Kriminalbiologie. « Zigeunerforschung » im Nationalsozialismus und Westdeutschland im Zeichen des Rassismus*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 1991.
- 19 Voir Karola Fings, Frack Sparing, « z. Zt. Zigeunerlager ». *Die Verfolgung der Düsseldorfer Sinti und Roma im Nationalsozialismus*, Cologne, Volsblatt-Verlag, 1992.
- 20 Erika Thurner, *National Socialism and the Gypsies in Austria*, éd. et traduction de Gilya Gerda-Schmidt, avec une introduction de Michael Berenbaum, University of Alabama Press, 1998.
- 21 Voir Werner Holzer, Rainer Münz, « Ethnic diversity in Eastern Austria: The case of Burgenland », *Nationalities papers*, 1995, vol. 23, n° 4, p. 697-723.
- 22 Henriette Asséo, « La perception des Tsiganes en France et en Allemagne, 1870-1930 » in André Gueslin et Dominique Kalifa (dir.), *Les Exclus en Europe 1830-1930*, Paris, Éditions de l'Atelier, p. 221-233.
- 23 Rainer Hehemann, *Die « Bekämpfung des Zigeunerunwesens » im Wilhelminischen Deutschland und in der Weimarer Republik (1871-1933)*, Frankfurt am Main, Haag & Herchen, 1987.
- 24 Denis Peschanski, avec Marie-Christine Hubert et Emmanuel Philippon, *Les Tsiganes en France 1939-1946*, Paris, CNRS éditions, 1994. Voir surtout Marie-Christine Hubert, *Les Tsiganes en France 1939-1946, Assignation à résidence, Internement, déportation*, Doctorat d'Histoire sous la direction de Jean-Jacques Becker, Université de Paris X-Nanterre, 1997, 4 tomes dactylographiés, 942 p. et Marie-Christine Hubert, « L'internement des Tsiganes en France 1940-1946 », in Agnès Viénot (dir.), *La Politique et la Guerre. Pour comprendre le xx^e siècle. Hommage à Jean-Jacques Becker*, Paris, Noesis, 2002, p. 170-181.
- 25 Gilad Magalit, « The uniqueness of the Nazi persecution of the Gypsies », *Romani Studies*, 5/2, december 2000, p. 185-210.
- 26 *Memorial Book. The Gypsies at Auschwitz-Birkenau ; Ksiega Pamieci Cyganie w obozie koncentracyjnym Auschwitz-Birkenau ; Gedenbuch. die Sinti und Roma im Konzentrationslager Auschwitz-Birkenau*, München, London, NewYork, Paris, Saur Verlag, 1993, 2 vol. Cet ouvrage contient la liste nominative des déportés tsiganes à Birkenau. Voir aussi *Los Cyganow w KL Auschwitz-Birkenau ; Das Schicksal der Sinti und Roma im KL Auschwitz-Birkenau*, Oswiecim, 1994.